

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2004)
Heft: 2

Artikel: Succès agendé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROIS QUESTIONS À

Jean-Claude Mermoud

energie extra a demandé au conseiller d'Etat vaudois en charge de l'Environnement quelle importance les cantons accordent-ils aux Cités de l'énergie.

energie extra: *Quel intérêt un canton tire-t-il d'un grand nombre de Cités de l'énergie sur son territoire?*

Jean-Claude Mermoud: Un effet de sensibilisation, d'exemplarité, extrêmement important. Il est extrêmement intéressant que les communes réussissent à devenir *Cités de l'énergie*, car elles ont un impact plus grand tant comme propriétaire que comme autorité auprès des gens. Elles ont un rôle de facilitateur, d'encouragement à choisir des solutions nouvelles. On suit plus volontiers un exemple qu'on écoute un conseil.

Quel est le soutien cantonal accordé aux Municipalités qui s'engagent dans cette voie? Subsidairement, comment se passe la collaboration?

Nous finançons un tiers des études, les communes et la Confédération prenant en charge les deux autres tiers. Le soutien pratique est plutôt apporté par *SuisseEnergie* pour les communes. Sinon, nous soutenons des projets concrets, nous avons toute une série d'actions portées sur *MINERGIE*, panneaux solaires, etc. La collaboration est assez bonne. Il faut qu'on arrive à suivre, mon service est relativement modeste, ce n'est pas toujours évident.

Comment réagit le canton si une commune sacrifie ses objectifs en la matière sur l'autel des économies budgétaires?

Bien entendu, on le regrette. On essaie surtout de la convaincre de poursuivre son approche durable plutôt que d'en arriver là. Parfois, il faut investir aujourd'hui pour économiser demain. Mais aujourd'hui, les business plans sont solides, on rembourse les coûts dans des délais de plus en plus courts. Cela dit, aucune commune vaudoise ne s'est désengagée. On a une prise de conscience qui devient générale.

Jean-Claude Mermoud, 51 ans, conseiller d'Etat UDC depuis 1998, dirige le département Sécurité et Environnement de l'Etat de Vaud. Cet agriculteur domicilié à Eclagnens est marié et père de trois enfants.



VEVEY

Succès agendé

Mener les objectifs des Cités de l'énergie en symbiose avec un Agenda 21 local mène au succès. L'exemple veveysan le démontre.

Depuis 1994, la Ville de Vevey applique la politique d'*Energie 2000* et de *SuisseEnergie*. Elle a reçu son deuxième label *Cité de l'énergie* le 11 mars à Lausanne. Vevey s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie et à accroître le recours aux énergies renouvelables voici déjà dix ans. Elle s'est dotée d'un responsable, mène une comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux et a établi un bilan énergétique. Elle a reçu son premier label *Cité de l'énergie* le 31 janvier 2001 à l'occasion du lancement officiel du programme *SuisseEnergie*. En 2003, elle avait déjà réalisé plus de la moitié des 21 mesures du programme. Pour les trois prochaines années, Vevey s'engage dans la voie du *European Energy Award* en adoptant neuf nouvelles actions.

La Municipalité est particulièrement active dans le domaine de la gestion durable de son patrimoine. Vevey compte d'ailleurs la première école du canton de Vaud rénovée selon le standard *MINERGIE*. Après l'installation d'une centrale de chauffe à bois et la rénovation des façades du

collège de la Part-Dieu, la consommation annuelle d'énergie thermique passe de 260 000 kWh à 125 000 kWh.

Sensibiliser. Sous l'impulsion de son syndic Yves Christen, la Ville de Vevey s'est engagée



dès 1997 dans un processus d'Agenda 21 local placé sous la responsabilité de son délégué au développement durable, Michel Bloch. Le programme suit un double objectif:

- un développement local économiquement et socialement viable, payant par lui-même et dont les coûts n'excèdent pas les revenus;
- un développement local écologiquement soutenable, préservant à long terme les patrimoines culturel et humain, ainsi que les ressources.

Différents projets ont été menés avec succès. Notamment dans le domaine «santé et alimentation»: le projet ville-campagne a démontré le

SOLEURE

Nouveau modèle

La politique énergétique du canton de Soleure s'inscrit dans une politique de développement durable.

En décembre 2003, la ligne d'autobus Olten-Gösgen-Gäu (SO) a mis en service deux bus alimentés au gaz naturel. Cela réjouit les passagers sensibles aux questions d'énergie, car ces autobus produisent moins de CO₂ que les modèles propulsés au diesel ou à l'essence.

Une classe de gymnasiens a installé une station solaire sur le toit du gymnase d'Olten. Destinée à fournir jusqu'à 900 kWh d'électricité, elle sensibilise les élèves aux problèmes liés à l'énergie.

Distinction. Ces deux exemples prouvent que le canton de Soleure s'emploie à une consommation d'énergie durable: l'indice le plus évident pour le public est la récente «labellisation» des communes de Soleure, Zuchwil, Olten et Granges – à double titre:

- Les quatre communes pionnières sur le plan de l'énergie sont les premières du canton à bénéficier du label *Cité de l'énergie*.
- deux systèmes visant à assurer un développement durable en matière d'énergie sont

combinés: l'Agenda 21 (voir encadré) et le label *Cité de l'énergie*.

Si l'Agenda 21 local met l'accent sur la participation de la population, le processus de certification *Cité de l'énergie* offre, quant à lui, par ses étapes d'analyse, de plan de mesures, de réalisation et de contrôle, un instrument moderne de gestion communale de la politique énergétique. Dans ce contexte, les quatre villes soleuroises considèrent le label *Cité de l'énergie* comme «partie intégrante de l'Agenda 21» (Thomas Schwaller, chef du bureau LA 21 à Balsthal). En prévision de la date de la certification (31 mars 2004), ils ont par conséquent signé une «déclaration de durabilité». Les «activités liées au label *Cité de l'énergie*» y figurent en première place.

Un des pères du projet, le conseiller énergétique Robert Horbaty a participé aussi bien à l'élaboration du «facteur 21» (voir encadré) qu'au label *Cité de l'énergie* (Thomas Schwaller l'appelle «mon coach»). «Le modèle soleurois est nouveau», précise-t-il, «dans la mesure où nous positionnons le label *Cités de l'énergie* en tant que partie d'un développement durable dans les domaines de l'énergie et du climat.»

potentiel de développement de la vente directe dans la région de la Riviera. «Nous voulons sensibiliser un large public aux avantages d'une alimentation de proximité et des circuits courts entre producteurs et consommateurs, lesquels offrent des gains économiques, écologiques et de santé», souligne Michel Bloch.

La mobilité douce était également à l'affiche. En 1999, Vevey organisait déjà un week-end consacré aux moyens de transports écologiques et, en 2001 et 2002, Vevey a célébré l'action «En ville sans ma voiture» le 22 septembre. «En 2004, la commune de Vevey organise un forum sur les plans de mobilité pour les entreprises», annonce Karim Bounabe, assistant à la coordination de l'Agenda 21 local.

Tant Michel Bloch que Karim Bounabe sont convaincus que le processus *Cité de l'Énergie* s'intègre parfaitement dans le cadre d'Agenda 21: «Il ne prétend pas l'Agenda 21 local, mais s'inscrit, comme une grande pièce du puzzle A21, dans la mise en œuvre de politiques durables qui tiennent compte des préoccupations majeures de notre société pour un avenir digne pour nos petits-enfants.»

AGENDA 21

Outils durables

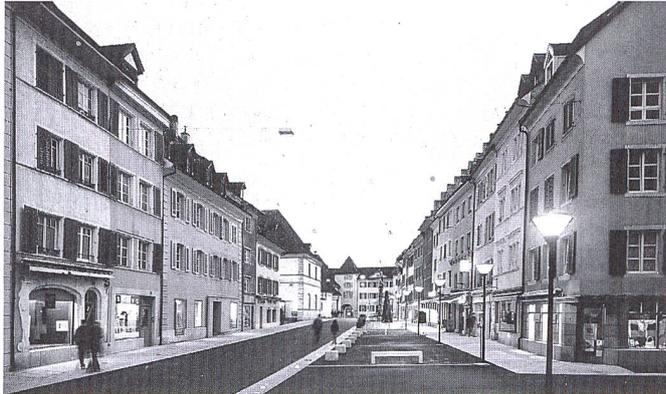
■ **L'Agenda 21** est l'un des cinq documents signés lors de la Conférence sur l'environnement et le développement, en 1992 à Rio. Adopté par plus de 170 Etats, dont la Suisse, ce texte présente en 40 chapitres des mandats d'action détaillés pour combattre une détérioration de la situation, obtenir une amélioration successive, assurer une utilisation durable des ressources naturelles et intégrer l'aspect écologique dans tous les domaines de la politique.

■ Le chapitre 28 s'adresse aux autorités locales. L'association **Agenda 21 Local**, fondée en 1998, s'est fixé comme but de remplir ce mandat global. Composée d'organisations écologistes, de santé et d'entraide ainsi que de partis, de syndicats et d'institutions paroissiales, elle propose à qui veut lancer un processus **Agenda 21** dans sa commune des formations, des conseils et la mise en réseau avec des personnes suivant la même démarche.

■ **Facteur 21** (un produit de *SuisseEnergie pour les communes*) est un instrument d'évaluation «pour cerner la politique communale réalisée et planifiée dans le sens d'un développement durable, en permettant des synergies optimales avec le label *Cité de l'énergie*» (selon son co-concepteur Robert Horbaty). En plus de l'énergie, du climat et de l'environnement, les analyses de Facteur 21 s'intéressent aussi aux autres domaines de la société, à savoir le social, la santé, l'éducation, la circulation et les aspects financiers.

DELÉMONT

Engagement sans faille



La vieille ville de Delémont a fait peau neuve au plus grand profit des piétons et des cyclistes.

Dès 1996, la capitale jurassienne s'est résolument engagée dans une utilisation rationnelle de l'énergie.

Labellisée *Cité de l'énergie* en 1999 et en 2002, la Ville de Delémont est la première municipalité de Suisse romande à avoir instauré, début 2003 un Plan directeur de l'énergie, instrument indispensable à la réalisation de ses objectifs. Ce document fixe des objectifs chiffrés pour l'ensemble de la commune et son administration et met en évidence les économies potentielles d'énergie et les réductions possibles d'émissions de CO₂. Elle a ainsi une stratégie pour exploiter les ressources énergétiques indigènes et des principes directeurs comme la mise en place du bilan énergétique communal.

Piétonne. En matière d'aménagement urbain, Delémont tiré profit au maximum du délestage produit par sa route de distribution urbaine. La vieille ville a été réaménagée en 2002 au profit des piétons et cyclistes, le pont de la Maltière est devenu zone piétonne et la population a adopté un crédit de 3,4 millions pour aménager une zone de rencontre (20 km/h) et une place piétonne sur la place de la Gare en 2003. La commune a aussi reçu le prix *Cité verte 2002* pour sa promotion du courant vert. Delémont accueillera la *Journée romande de l'énergie* en septembre prochain.

BUCHS

Partenaires

Chez les pionniers saint-gallois, la sensibilisation à l'économie d'énergie commence déjà à l'école.

Comparée à la moyenne suisse, la commune de Buchs, avec ses 10 000 habitants, compte six fois plus de cellules solaires par tête, obtient 55 fois plus de courant grâce au couplage chaleur-force et à l'incinération des ordures, on y produit 2000 fois plus d'électricité verte et on couvre 55% du besoin en chaleur avec des chauffages à distance. On ne s'étonne donc guère que Buchs ait reçu en 1999 le Prix solaire, que la commune détienne depuis fin 2001 un label *Cité de l'énergie* – et qu'elle continue de briller par ses innovations.

Succès. Buchs était la première commune de Suisse orientale à introduire l'an dernier la «Semaine de l'énergie dans l'administration et les écoles», où les employés communaux et les jeunes apprenaient à économiser l'électricité. Mués en détectives énergétiques, les élèves ont recherché des points faibles. Avec succès: au terme de la Semaine de l'énergie, la com-

mission de l'énergie de Buchs décidait d'équiper tous les PC de l'Hôtel de ville de prises multiples avec interrupteur pour contrer les pertes dues au mode de «veille» (économie: 3270 kWh/an), d'y éteindre le distributeur de boissons avec une minuterie durant la nuit (2000 kWh) et d'installer au collège des régulateurs de débit et des économiseurs d'eau.

Partenariat. Buchs innove aussi sur le plan de la collaboration avec l'industrie privée. Depuis juin 2003, la spécialiste en isolations en laine de roche, *Flumroc SA*, domiciliée à Flums, et le fournisseur d'énergie *Rii-Seez AG* des régions Werdenberg et Sarganserland (17 communes, dont Buchs) élaborent ensemble des solutions prometteuses en matière d'énergie – *Flumroc* dans le bâtiment, *Rii-Seez Power* dans la commercialisation d'électricité écologique, provenant en majeure partie de centrales hydroélectriques certifiées écologiques et d'installations solaires.

«La collaboration crée une situation win-win», note Kurt Köhl, directeur de *Flumroc SA*. «Nous nous engageons pour des solutions thermiques et photovoltaïques, *Rii-Seez Power* pour le courant écologique – nos objectifs se complètent à merveille!»